Nations Unies S/2017/794



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quarante-troisième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1[er] au 31 août 2017.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1
Points essentiels – août 2017

1. Même si les civils ont continué de pâtir des conséquences de la violence dans l'ensemble de la République arabe syrienne, l'évolution des accords de cessez-le-feu et la mise en place de zones de désescalade ont concouru à réduire sensiblement le nombre de victimes civiles dans les zones où ces accords sont entrés en vigueur. Dans le même temps, les affrontements en cours, notamment les opérations militaires visant les bastions de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont continué de faire des morts, des blessés et des déplacés parmi la population civile et de détruire des infrastructures civiles.

17-16285 (F) 220917 220917





2. On estime à 15 000 le nombre de civils encore pris au piège dans la ville de Raqqa, ce qui suscite de vives préoccupations sur le plan de la protection. Ils risquent la mort du fait des frappes aériennes, des tirs au mortier et à l'artillerie, des tirs de francs-tireurs et de l'explosion de mines ou risquent d'être utilisés par l'EIIL comme boucliers humains. Les conditions des civils qui se trouvent encore dans la ville ne cessent de se dégrader. Le nombre total de personnes contraintes de se déplacer du fait des combats est passé depuis novembre 2016 dans la province de Raqqa à 289 901.

3. Les frappes aériennes et les accrochages se sont intensifiés, ce qui a entraîné le déplacement de centaines de familles, tandis que les forces progouvernementales, en coordination avec les forces russes, accéléraient leur avancée sur la ville de Deïr el-Zor. Dans le même temps, le Département de la défense des États-Unis confirmait publiquement que 106 frappes avaient été menées dans la province de Deïr el-Zor en août.

4. Par ailleurs, durant la deuxième quinzaine du mois, les forces gouvernementales et leurs alliés avaient totalement encerclé la plupart des secteurs tenus par l'EIIL dans la partie est de la province de Hama, dans le sous-district d'Aqeïribat où se trouvent encore des milliers de personnes, en majorité des civils, qui n'ont guère accès à des soins médicaux, à des denrées alimentaires ou à de l'eau potable.

5. Il ressort d'un examen global mené par l'ONU qu'à la fin du mois d'août, quelque 3,47 millions de personnes vivaient dans des zones difficiles d'accès ou assiégées en République arabe syrienne, contre 4,44 millions précédemment, à la suite d'un accès plus grand dans le nord-est du pays. Cela comprend 513 420 personnes vivant dans 11 zones assiégées (contre 540 000 précédemment) dans l'ensemble du pays. Barzé el-Balad (province de Rif-Damas) a été officiellement retirée de la liste des zones assiégées tenue par l'ONU, tandis que la localité de Beït Jinn (Rif-Damas) y a été rajoutée.

3. Même si les civils ont continué de pâtir des conséquences de la violence dans l'ensemble de la République arabe syrienne, l'évolution des accords de cessez-le-feu et la mise en place de zones de désescalade ont concouru à réduire sensiblement le nombre de victimes civiles dans les zones où les accords sont entrés en vigueur. Cela comprend l'application de l'accord de désescalade du 10 juillet 2017, signé entre les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Jordanie concernant le sud-ouest de la République arabe syrienne; l'annonce faite le 4 août par la Fédération de Russie au sujet de la désescalade dans la partie nord de la province de Homs; et l'annonce faite le 24 août 2017 par les groupes d'opposition armés non étatiques dans la Ghouta orientale, à la suite d'accords de désescalade signés avec les principales parties. L'action menée s'est poursuivie pour mettre en œuvre le mémorandum sur la désescalade, signé à Astana le 4 mai 2017 par les garants, à savoir la Fédération de Russie, l'Iran (République islamique d') et la Turquie.

4. Dans le même temps, les affrontements en cours, notamment les opérations militaires visant les bastions de l'EIIL dans la partie est de la République arabe syrienne, ont continué de faire des morts, des blessés et des déplacés parmi la population civile et de détruire des infrastructures civiles. En sus des opérations visant l'EIIL dans le nord-est, des combats et des heurts, y compris des frappes aériennes, des tirs de mortier, des pilonnages à l'artillerie et des tirs de francs-tireurs ont été signalés entre les forces gouvernementales et progouvernementales d'une part et les groupes d'opposition armés d'autre part dans les provinces de Deraa, Qouneïtra, Rif-Damas, Damas, Alep, Edleb, Lattaquié, Homs et Hama. Des accrochages entre les Forces démocratiques syriennes et les groupes d'opposition armés non étatiques ont été également signalés dans la province d'Alep.

5. Dans la ville de Raqqa, les civils ont continué de pâtir considérablement de l'avancée vers le centre de la ville de Raqqa des Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition internationale contre l'EIIL et encadrées par les Unités de protection populaire kurdes. Les Forces démocratiques syriennes contrôlent environ 60 % de la ville, alors que d'après les informations reçues, les civils n'habiteraient plus que dans 5 des 24 quartiers de la ville. Ils seraient au nombre de 15 000, et leur situation suscite de vives préoccupations sur le plan de la protection : ils risquent la mort du fait des frappes aériennes, des tirs de mortier, des pilonnages à l'artillerie, des tirs de francs-tireurs et de l'explosion de mines ou encore d'être utilisés comme boucliers humains. Les conditions des civils pris au piège dans la ville ne cessent de se dégrader en raison de pénuries alimentaires, de coupures d'eau et de pannes de courant aiguës ainsi que de l'absence de soins de santé, tandis que les prix des rares denrées encore disponibles ne font qu'augmenter.

6. Les opérations militaires continuent d'avoir des effets préjudiciables pour les habitants de la province de Deïr el-Zor. L'intensification des frappes aériennes et des affrontements a contraint des centaines de familles à abandonner leur foyer, ces dernières semaines, tandis que les forces progouvernementales, en coordination avec les forces russes, accéléraient leur avancée vers la ville de Deïr el-Zor. Dans le même temps, le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement qu'en août, la coalition internationale avait mené 106 frappes dans la province de Deïr el-Zor, contre la ville elle-même et ses alentours, ainsi que contre la ville d'Albou Kamal. L'EIIL aurait mis en place des points de contrôle mobiles dans la province pour empêcher les habitants de fuir. Ces derniers s'exposeraient à de nombreux risques lorsqu'ils chercheraient à quitter les zones contrôlées par l'EIIL, sous forme de brimades, d'arrestations, de mines antipersonnel, de tirs de francs-tireurs et d'enrôlement forcé.

7. La situation humanitaire dans le nord-est de la République arabe syrienne au-delà des villes de Raqqa et de Deïr el-Zor est demeurée grave, tandis que les déplacements ne faisaient que croître. Le nombre total de déplacés recensés depuis le début de l'offensive contre Raqqa en novembre 2016, dont beaucoup l'ont été maintes fois, est de 289 901. Le nombre total de personnes déplacées de Deïr el-Zor au mois d'août est de 2 234. Même si la liberté de circulation se serait quelque peu améliorée, bon nombre de déplacés restent dans les camps administrés par les autorités kurdes dans les provinces de Raqqa et de Hassaké, à moins que des membres de leur famille ne puissent les parrainer ou encore s'ils ont de graves problèmes de santé. Si la situation s'est améliorée dans bon nombre de zones, des décès dans les camps continuent d'être signalés du fait de conditions déplorables, y compris l'insalubrité de l'eau et le manque d'accès aux soins de santé. On signale le recrutement de jeunes et d'enfants, le travail des enfants et des mariages précoces en échange de ressources financières. Dans l'ensemble, la situation des déplacés dans les camps est restée problématique, ce qui nécessite la présence constante et l'attention d'intervenants en matière de protection.

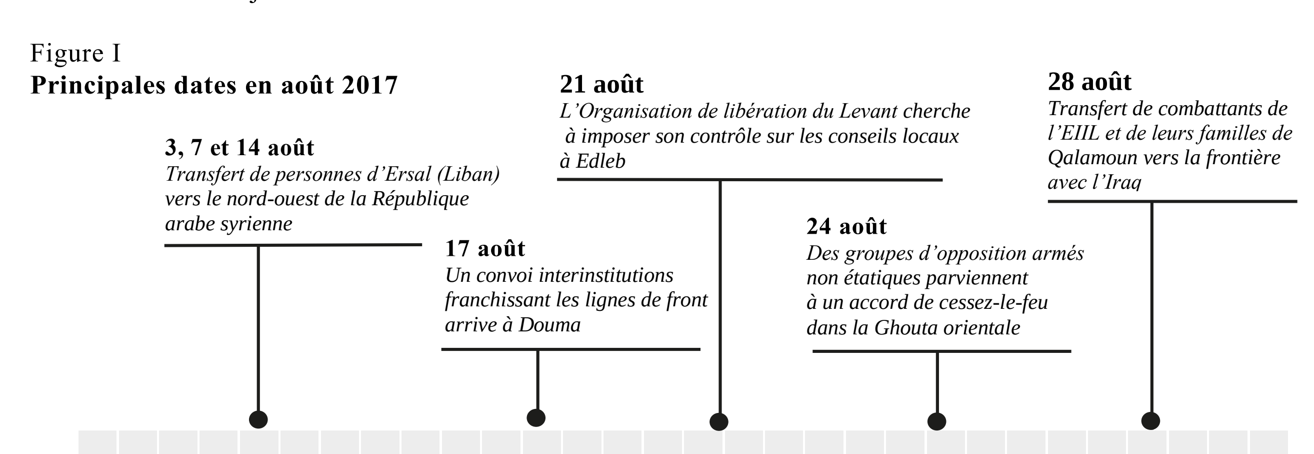
8. L'ONU et ses partenaires ont répondu aux besoins des personnes déplacées par les combats dans le nord-est du pays. Pendant tout le mois d'août, quelque 333 861 habitants des provinces de Raqqa, Alep, Hassaké et Deïr el-Zor contraints de se déplacer ont reçu une assistance alimentaire. Les intervenants dans le domaine de la protection dans ces zones ont continué d'intensifier leur action : ils ont élargi la présence des équipes de protection en vue de consultations, d'analyses et de recensement des besoins, notamment au moyen d'activités mobiles dans les zones nouvellement accessibles et de la création et du renforcement des installations statiques existantes tels que les centres communautaires, les antennes, les centres adaptés aux enfants et des espaces sûrs pour les femmes et les filles. La mise en place de postes de traumatologie près des lignes de front, soutenue par des services

d'ambulance, a amélioré les chances de survie des personnes grièvement blessées au cours des combats. De plus, le camionnage d'eau, la construction de cantines populaires et autres infrastructures et la fourniture de supports pédagogiques ont continué d'être assurés dans les camps dans l'ensemble du nord-est.

9. L'offensive des forces gouvernementales et de leurs alliés contre les secteurs tenus par l'EIIL dans la partie est de la province de Hama s'est intensifiée au mois d'août, tandis que des raids aériens, des frappes terrestres et des accrochages violents étaient signalés au quotidien. Durant la deuxième quinzaine, les forces gouvernementales et leurs alliés avaient totalement encerclé la plupart des secteurs tenus par l'EIIL dans la partie est de la province de Hama, dans le sous-district d'Aqeïribat, où des milliers de personnes, en majorité des civils, seraient prises au piège tout en ayant un accès restreint aux soins médicaux, aux denrées alimentaires ou à l'eau potable. Des négociations auraient commencé en vue de l'évacuation des habitants de la zone, même si l'ONU n'y participe pas.

10. Dans la province d'Edleb, l'Organisation de libération du Levant, encadrée par Jabhat Fatah el-Cham (anciennement Front Nosra), qui a également été désignée comme une organisation terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de chercher à exercer sa domination sur d'autres groupes d'opposition armés non étatiques et à légitimer son autorité par la mise en place d'une administration civile. Le 21 août, les conseils locaux dans l'ensemble de la province d'Edleb se sont entendus dire qu'ils seraient désormais sous le contrôle d'une administration affiliée à l'Organisation de libération du Levant, mais bon nombre d'entre eux ont, depuis, fait des déclarations pour affirmer leur indépendance. L'Administration civile des services, affiliée à l'Organisation de libération du Levant, a cherché à réglementer nombre d'activités dans le secteur, y compris par un décret sur le forage des puits le 27 août et la gestion des boulangeries le 20 août. La tension en cours entre l'Organisation de libération du Levant et les conseils locaux n'a pas eu d'incidence à ce jour sur l'accès humanitaire.

Figure I
Principales dates en août 2017



Encadré 2

Nord-ouest de la République arabe syrienne

1. Les besoins humanitaires dans le nord-ouest de la République arabe syrienne (qui comprend la province d'Edleb, la partie ouest de la province d'Alep et la partie nord de la province de Hama) ont augmenté considérablement ces deux dernières années; on estime à présent à 2,1 millions le nombre de personnes démunies dans les zones tenues par l'opposition dans le nord-ouest du pays. Comme principal lieu d'évacuation des groupes d'opposition armés non étatiques, à la suite de la signature d'accords locaux pendant l'année écoulée, le nord-ouest du pays héberge aujourd'hui plus de 1 million de déplacés, ce qui a mis à rude épreuve les ressources des populations locales et des organisations non gouvernementales qui leur apportent un soutien. L'ONU, qui n'était pas partie à ces accords locaux, s'est dite maintes fois préoccupée par l'absence apparente de conformité avec les normes juridiques internationales et les principes humanitaires. Dans bon nombre de cas, ils n'ont été signés que lorsqu'un secteur donné avait été décimé par des frappes aériennes.

2. Depuis qu'Edleb a été recensée comme une des quatre zones de désescalade, le 4 mai, le nombre de victimes civiles a radicalement diminué et aucun raid aérien n'a été signalé en août. Cependant, les combats entre les deux grands groupes dans la zone, Ahrar el-Cham et l'Organisation de libération du Levant, ont débouché sur des violences et des pilonnages qui n'ont cessé que lorsque l'Organisation de libération du Levant a repris le contrôle de la majorité des secteurs d'Ahrar el-Cham. L'Organisation s'est mise à démanteler les groupes et les structures parallèles et à consolider les organes judiciaires, de gouvernance et de prestation de services dans la majeure partie de la province d'Edleb (voir par. 10 ci-avant pour plus de détail).

3. L'ONU et ses partenaires ont fourni à Edleb une aide humanitaire transfrontière depuis la Turquie par le point de passage de Bab el-Haoua, sous forme d'assistance et de services humanitaires, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation et de la gestion de l'eau et des déchets.

4. Depuis juillet 2014, date à laquelle des fournitures humanitaires ont commencé à être acheminées à travers la frontière, plus de 11 000 camions transportant une aide humanitaire se sont rendus à Edleb selon un système surveillé par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (voir par. 32 pour plus de détails sur le rôle de ce dernier). Une aide alimentaire a été fournie à 545 000 personnes en moyenne par mois et 324 000 traitements médicaux ont également été fournis en moyenne par mois par l'ONU. Cela ne représente qu'une portion du soutien fourni, les organisations non gouvernementales syriennes et internationales ayant acheminé quatre fois plus d'aide à travers la frontière.

11. La province de Rif-Damas a connu une diminution de la violence vers la fin du mois après l'annonce, le 24 août, d'un accord par les deux principaux groupes d'opposition armés non étatiques actifs dans la Ghouta orientale, à savoir l'Armée de l'islam et la Légion Rahman. Au début du mois, des tentatives infructueuses de parvenir à un accord ont été faites, tandis que les combats et les pilonnages incessants se poursuivaient dans la Ghouta orientale entre les deux groupes d'opposition armés non étatiques et que le Gouvernement continuait de mener des offensives. Les pilonnages et les affrontements armés à Kafr Batna et Aïn Terma auraient fait des morts parmi les civils.

12. Un accord a été signé à la fin du mois de juillet entre l'Organisation de libération du Levant et le Hezbollah en vue du transfert des combattants de l'Organisation et de leurs familles de la région montagneuse d'Ersal, au Liban, vers la République arabe syrienne. La procédure a commencé le 3 août et s'est poursuivie les 7 et 14 août, avec le transfert de 5 000 personnes en de multiples lieux dans le nord-ouest du pays. L'ONU n'a pas participé aux négociations, à la signature de l'accord ou au transfert des personnes. Conformément aux principes humanitaires, une aide a cependant été fournie par ses partenaires aux civils démunis, notamment des traitements médicaux à plus de 20 personnes, la mise en place de deux centres d'accueil et la fourniture de vivres, d'articles non alimentaires, d'eau et de trousses d'hygiène.

13. Le 19 août, le Gouvernement et les forces progouvernementales ont lancé une offensive contre les positions de l'EIIL dans la partie ouest de la région de Qalamoun (province de Rif-Damas). Cette offensive, en tandem avec les opérations menées en territoire libanais, a entraîné l'évacuation de 670 personnes et notamment de 308 combattants de l'EIIL des zones tenues par ce dernier le long de la frontière libano-syrienne. Ces combattants et leurs familles devaient se rendre dans la ville d'Albou Kamal (province de Deïr el-Zor) le 28 août mais la coalition internationale contre l'EIIL aurait pilonné la route entre Bir Hmeïmé et Albou Kamal pour empêcher le mouvement des combattants de l'EIIL vers la frontière syro-iraquienne. À la fin de la période considérée, une partie du convoi initial était restée immobilisée dans le désert dans la province de Homs.

14. Le long de la frontière syro-jordanienne, dans le secteur dit du mur de sable, quelque 50 000 personnes sont dans une situation précaire sur les plans humanitaire, de la sécurité et de la protection. À la fin de la période considérée, avec l'intensification de l'action militaire autour de ce secteur, des personnes ont été transférées de la zone de peuplement plus petite de Hadalat, principalement en direction de Roukban. Les organismes des Nations Unies ont continué d'exprimer leur préoccupation au sujet de la sécurité de la population civile dans les zones de peuplement autour du secteur du mur de sable. Le dernier cycle de distribution d'aide alimentaire a été interrompu le 15 juin. L'ONU a cherché à obtenir de toute urgence la reprise de la distribution d'aide et l'autorisation d'enregistrer la population comme moyen de faciliter davantage l'acheminement de l'aide.

Protection

15. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire un nombre considérable de morts et de blessés parmi les civils. Comme par le passé, le nombre élevé de victimes civiles indique que l'interdiction de mener des attaques aveugles et les principes de proportionnalité et de précaution continuent d'être violés. Les enfants ont été très durement touchés par les combats, représentant même, dans certains cas, la majorité des victimes.

16. Les combats ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements de soins, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par nombre de parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

17. Le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement que la coalition internationale dirigée par les États-Unis avait procédé en août, dans les

provinces de Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor, à 1 394 frappes contre des positions de l'EIIL dans les provinces de Raqqa et Deïr el-Zor : 90 % des 1 242 frappes aériennes auraient été menées près de la ville de Raqqa et le reste dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké. Le nombre de frappes menées par la coalition contre Raqqa et ses environs au mois d'août était bien plus élevé que celui signalé publiquement par le Département de la défense des États-Unis pour l'ensemble du pays au cours des mois précédents.

18. Le Ministère russe de la défense a déclaré le 18 août que les forces aérospatiales russes avaient aidé les troupes du Gouvernement syrien à prendre le contrôle de nombre de positions près de Houssaya et Saouanat dans la province de Hama et s'étaient servies de drones pour repérer et éliminer des cibles.

19. Le 21 août, le Ministère russe de la défense a indiqué publiquement que les forces aérospatiales russes avaient continué de fournir des forces au Gouvernement syrien en vue de combats dans les provinces de Deïr el-Zor, Hama, Homs et Raqqa. Il a annoncé également que l'intensité des vols avait augmenté pour passer désormais à 60 à 70 vols par jour, précisant que les cinq derniers jours, 316 vols et 819 frappes avaient été menés et qu'au mois d'août, 990 vols et 2 518 frappes avaient été effectués contre des cibles diverses. Dans une autre déclaration du Ministère russe de la défense le 25 août, le chef de la principale direction opérationnelle de l'armée russe a déclaré que son aviation avait effectué 28 000 sorties et quelque 90 000 frappes tout au long de son intervention en République arabe syrienne.

20. Le Ministère syrien de la défense a publié régulièrement de son côté des communiqués sur des frappes multiples contre les provinces de Rif-Damas, Deïr el-Zor, Hama et Homs.

21. L'ONU et ses partenaires de la santé ont reçu des rapports crédibles au sujet de 11 attaques contre des établissements de soins de santé et leur personnel, en août, dont un a été vérifié et les dix autres sont en cours de vérification. Au cours de l'incident avéré, un hôpital a été touché dans le village d'Aïn el-Beïda (province d'Edleb) par du personnel armé. On déplore un blessé parmi le personnel administratif et une ambulance détruite.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points essentiels concernant l'accès humanitaire

1. Les activités transfrontières constituent une part essentielle de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Depuis l'adoption en juillet 2014 de la résolution 2165 (2014), une aide a été acheminée à des millions de Syriens dans divers secteurs des provinces d'Alep, Edleb, Lattaquié et Hama, depuis la Turquie, et des provinces de Deraa et de Qouneïtra, depuis la Jordanie. En août, 591 camions composant les 24 convois acheminés par sept entités de l'ONU ont apporté à plus de 1 million de personnes dans le nord et le sud du pays l'aide dont elles ont besoin pour survivre. Ces opérations ont complété le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales nationales et internationales qui fournissent une assistance et des services à des millions d'autres personnes depuis les pays voisins.

2. Il ressort d'un examen global mené par l'ONU qu'à la fin du mois d'août, quelque 3,47 millions de personnes vivaient dans des zones tant assiégées que difficiles d'accès en République arabe syrienne, contre 4,44 millions précédemment. Ce nombre comprend 513 420 personnes vivant dans 11 zones

assiégées dans le pays (contre 540 000 précédemment). Barzé el-Balad (Rif-Dama) a été officiellement retirée de la liste des zones assiégées, tenue par l'ONU, tandis que Beït Jinn (Rif-Damas) y a été ajoutée. Sur les 11 zones assiégées au cours de la période considérée, 7 sont assiégées par les forces gouvernementales (soit 78 % du total de la population assiégée), 1 par le Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques (2,5 % du total de la population assiégée), 2 par les groupes d'opposition armés non étatiques (1,5 % du total de la population assiégée) et 1 par l'EIIL (18 % du total de la population assiégée).

3. En août, des convois humanitaires interinstitutions ont acheminé une aide désespérément requise à la localité assiégée de Douma et à Barzé el-Balad (Rif-Damas) et réussi à atteindre 55 000 personnes. Deux autres convois interinstitutions ont été dépêchés dans des zones du nord de la province de Homs et du sud-est de la province de Hama, un dans les localités difficiles d'accès de Talbissé et de Tloul el-Homr, le 19 août, et un second dans la zone difficile d'accès de Rastan, le 27 août. En tout, 191 500 personnes ont reçu une aide plurisectorielle, ce qui porte à 246 500 le nombre total de personnes ayant reçu une assistance au titre du plan d'accès pour les mois d'août et de septembre, soit 20 % du nombre total de personnes pour lesquelles un accès avait été demandé au départ.

4. La confiscation et le retrait des fournitures médicales des convois continuent d'être un problème de taille, des produits qui auraient permis de subvenir aux besoins de 262 201 personnes ayant été ôtés des camions ou n'ayant pas reçu l'autorisation nécessaire pour y être chargés en août (voir tableau 2), ce qui porte le nombre total d'articles médicaux qui ont été confisqués ou n'ont pas pu être chargés faute d'avoir l'autorisation nécessaire à plus de 600 000 depuis le début de 2017.

22. À la suite d'un examen global par l'ONU, on estime aujourd'hui qu'en août, quelque 513 420 personnes vivaient dans 11 zones assiégées (voir tableau 1). Un lieu, Barzé el-Balad (Rif-Damas), a été éliminé de l'ancienne liste des 11 zones. Par ailleurs, le secteur de Beït Jinn dans la partie sud-ouest de Rif-Damas a été à présent ajouté à la liste. Les habitants ne peuvent toujours pas circuler librement ou avoir accès à une aide humanitaire et sont encerclées sur le plan militaire.

23. Outre les zones assiégées, il existe également des secteurs difficiles d'accès où vivent quelque 2,95 millions de personnes. Ce chiffre a baissé par rapport à l'estimation précédente de 3,9 millions, à la suite de déplacements et de l'amélioration de l'accès dans les provinces d'Alep, Raqqa et Hassaké. À l'intérieur de la République arabe syrienne, l'axe routier Alep-Qamichli est désormais praticable : l'ONU a donc pu renouer avec ses activités dans le cadre de son programme ordinaire. Dans le même temps, l'accès des organisations non gouvernementales par l'Iraq, depuis le point de passage de la frontière de Fich Khabour, a aidé les organisations non gouvernementales à avoir un plus grand accès. Cela a entraîné le retrait de la liste des zones difficiles d'accès de 12 sous-districts sur 16 à Hassaké, 3 sous-districts sur 10 dans la partie nord de Raqqa et 11 sous-districts dans la partie ouest d'Alep.

Tableau 1
Zones assiégées en août 2017

Province	*Lieu*	*Population*	*Assiégée par*
Damas	Yarmouk	12 520	Le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés non étatiques
Deïr el-Zor	Ville de Deïr el-Zor (quartiers tenus par les forces gouvernementales)	93 500	L'EIIL
Edleb	Fouaa	5 900	Les groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Kafraya	2 200	Les groupes d'opposition armés non étatiques
Damas	Qaboun	2 500	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas/Damas	Irbin et alentour (Irbin, Zamalka et Jobar)	49 300	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Harasta (Harasta, Mdeïré et Misraba)	59 000	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Douma (Douma, Chafouniyé et Haouch el-Daouahré)	150 100	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Kafr Batna (Kafr Batna, Saqba, Aïn Terma, Hammoura, Jisreïn, Aftris, Hazzé, Haouch el-Achaari, Beït Sioua et Mohamadiyé)	125 600	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Secteur de Nachabiyé (Nachabiyé, Beït Nayem, Salhiyé, Otaya et Hazrama)	9 300	Le Gouvernement syrien
Rif-Damas	Beït Jinn	3 500	Le Gouvernement syrien
Total		**513 420**	

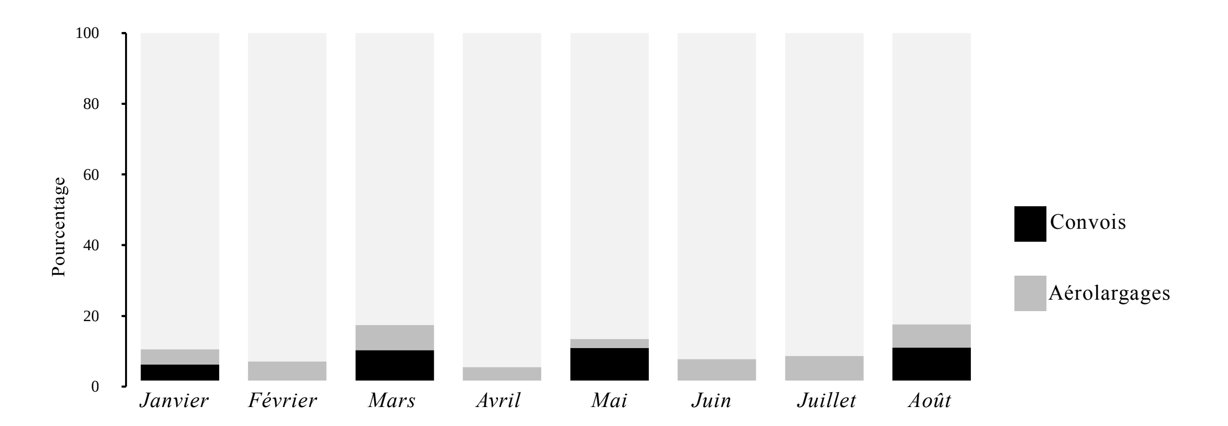
24. L'acheminement d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin demeure très ardu du fait de la fréquence des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles administratifs et des restrictions délibérées imposées à la circulation des personnes et des biens par les parties au conflit. En particulier, l'accès de l'ONU et de ses partenaires aux personnes qui vivent dans les zones assiégées et difficiles d'accès a été une préoccupation majeure. Dans le cadre du plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour août et septembre, l'accès a été demandé à 36 lieux, y compris des zones assiégées, de manière à atteindre 1 231 000 personnes. En août, seuls quatre convois interinstitutions ont cependant pu être dépêchés dans les zones assiégées et difficiles d'accès, et seules 246 500 personnes dans le besoin ont reçu une aide, soit 20 % du nombre total de personnes pour lesquelles un accès avait été demandé au départ (voir tableau 4 pour une liste des convois interinstitutions qui franchissent les lignes de front dépêchés en août). Ce nombre ne comprend pas les convois transportant les fournitures acheminées par d'autres intervenants humanitaires. Les quatre convois interinstitutions se sont tous rendus dans des lieux désignés comme faisant partie des zones de désescalade mais ont rencontré des problèmes de sécurité, malgré les assurances fournies par toutes les parties.

25. Les organismes ont continué de soumettre des demandes individuelles d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté 1 734 demandes officielles pour obtenir des lettres de

facilitation en vue de transporter une aide alimentaire dans les localités visées dans le pays, qui ont été toutes approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a soumis 58 lettres de facilitation pour le transport de produits de première nécessité et de trousses de subsistance et ces demandes ont été approuvées pour la plupart. Par ailleurs des organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué d'évaluer les besoins et d'apporter un appui (notamment en matière de services de santé, d'éducation, de soutien psychosocial et de protection) dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, dans des conditions extrêmement difficiles et dans le respect des principes humanitaires.

Figure II

Opérations humanitaires menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans des zones situées au-delà des lignes de front : nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées, y compris au moyen d'aérolargages sur la ville de Deïr el-Zor (par mois)



26. Au cours de la période considérée, la majorité des organismes et des partenaires de l'ONU n'ont toujours pas eu accès aux populations dans le besoin dans les secteurs du pays contrôlés par l'EIIL, à la suite du gel de l'ensemble des plans d'acheminement de l'aide vers ces zones, du fait de problèmes d'insécurité persistants. Cela a empêché les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires d'accéder à la ville de Raqqa et à la majeure partie de la province de Deïr el-Zor, ainsi qu'à des poches de la partie nord de la province d'Alep et de la partie nord-ouest de la province de Hama.

27. L'acheminement de fournitures vers les provinces du nord-est, par la route Alep-Manbej, s'est poursuivi de manière régulière en août et a permis à l'ONU de fournir une aide alimentaire et nutritionnelle à près de 400 000 personnes dans les provinces de Hassaké de Raqqa ainsi qu'à des parties accessibles de la partie nord-ouest de la province de Deïr el-Zor. Le PAM, par exemple, a envoyé une aide alimentaire, y compris des compléments nutritionnels et de la farine de blé enrichie à près de 200 000 habitants de la province de Hassaké et à plus de 183 000 personnes dans le cadre de l'intervention humanitaire menée dans la province de Raqqa et dans le nord-ouest de la province de Deïr el-Zor. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi son intervention dans cette même province avec un camionnage d'eau à l'intention de 25 000 personnes dans le camp de déplacés de Karamé et une assistance sous forme d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous, destinée à plus de 53 000 personnes à Aïn Issa, Karamé, Tabqa et Toueïhiné. Les intervenants humanitaires ont continué

dans l'ensemble d'aider les déplacés et les communautés d'accueil dans au moins 49 lieux et camps dans les provinces de Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor.

Figure III
Opérations humanitaires terrestres menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans les zones situées au-delà des lignes de front (août 2017)

246 500 bénéficiaires

Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 191 500	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 55 000	Nombre de convois ayant traversé des lignes de front 4
6,6 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	10 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées	Nombre d'aérolargages 22

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 2,9 millions

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 513 420

28. Des articles médicaux qui auraient permis d'administrer 262 201 traitements et de sauver des vies ont été retirés par les autorités syriennes des convois interinstitutions en août. On trouvera des détails concernant les traitements et les fournitures retirés dans le tableau 2. Des fournitures médicales supplémentaires devaient être acheminées dans le cadre du plan bimensuel de convoi interinstitutions, mais seuls quatre convois interinstitutions ont été autorisés à partir en août. Par ailleurs, depuis le début de 2017, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a soumis au Gouvernement, à titre individuel, 10 demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans six provinces. Le Gouvernement en a approuvé cinq, n'a pas donné suite à quatre demandes et en a rejeté une.

Tableau 2
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en août 2017

Lieu	*Nombre de traitements*	*Type de fournitures*
Douma	143 000	Atropine, médicaments psychotropes et autres pour symptômes courants en soins palliatifs, trousses chirurgicales et kits pneumonie, matériel médical, y compris des défibrillateurs, respirateurs pour adultes, échographes, appareils de radiographie portatifs, autoclaves, photomètres à flamme, couveuses, lits pour unités de soins intensifs.
Talbissé et Tloul el-Homr	69 485	Gants d'examen en latex, instruments pour petite chirurgie, héparine de sodium, salbutamol, électrocardiographes, inhalateurs de budésonide (aérosols), dipropionate de béclométhasone, kits pneumonie A, kétorolac trométhamine, saline normale.
Rastan	49 716	Vaporisateur nasal dipropionate de béclométhasone, carbamazépine, trousses chirurgicales et kits pneumonie, kétorolac trométhamine, saline normale, glucose 5 %.

Action humanitaire

29. En août, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes dans le besoin en exploitant tous les moyens possibles d'y parvenir, depuis le territoire syrien, en collaboration avec les autorités et au moyen d'opérations transfrontières (voir tableau 3). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide précieuse aux populations démunies. Le Gouvernement a continué d'assurer les services de base dans les zones qu'il contrôle, ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son emprise. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué de fournir des services autant que faire se peut.

Tableau 3
Nombre de personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en août 2017

Organisation	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	146 103
Organisation internationale pour les migrations	147 085
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	91 582
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>3 200 000
Programme des Nations Unies pour le développement	465 338
Fonds des Nations Unies pour la population	431 969
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	438 000
Programme alimentaire mondial	4 016 395
Organisation mondiale de la Santé	780 000

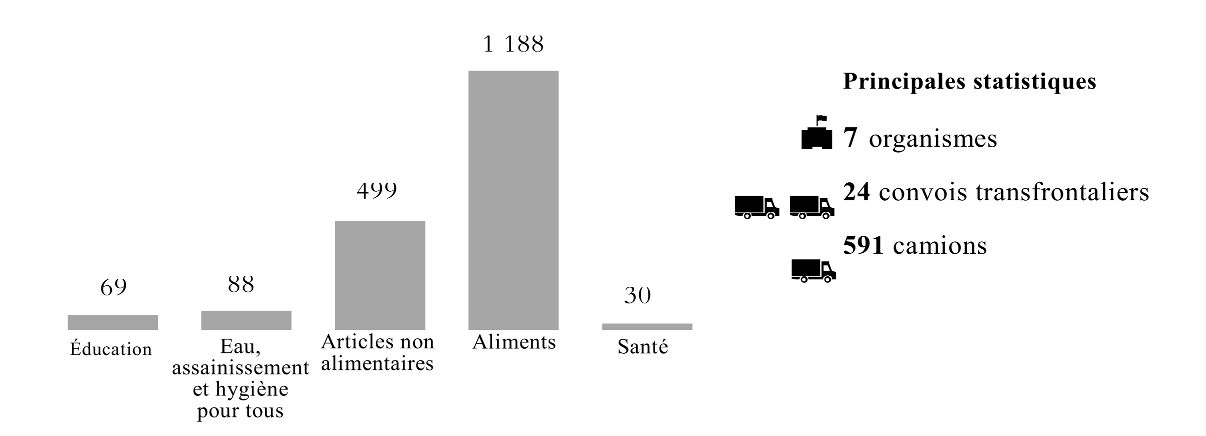
30. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en

application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

31. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2165 (2014), l'ONU a organisé 600 convois à travers la frontière composés de plus de 15 000 camions, fourni une assistance sanitaire à 15 millions de personnes (y compris des vaccins à plus de 2 millions de personnes), des denrées alimentaires à 3,5 millions de personnes, souvent sur une base mensuelle, des articles non alimentaires à près de 4 millions de personnes et des fournitures en eau, assainissement et hygiène pour tous à 3 millions de personnes. Une aide a été acheminée à divers secteurs des provinces d'Alep, Edleb, Lattaquié et Hama depuis la Turquie, ainsi qu'aux provinces de Deraa et de Qouneïtra depuis la Jordanie. Ces opérations ont complété le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes, qui fournissent une aide et des services à des millions d'autres personnes depuis les pays voisins.

32. En août, par exemple, l'ONU a acheminé une aide alimentaire à plus de 714 160 personnes à travers la frontière depuis la Turquie et la Jordanie. L'ONU et ses partenaires ont également fourni en tout 351 100 traitements médicaux à 140 établissements de soins dans les provinces d'Alep, Hama, Edleb et Lattaquié grâce aux opérations transfrontières. Plus de 473 000 personnes dans la partie sud de la Syrie ont bénéficié d'un meilleur accès à de l'eau potable au moyen des opérations d'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Parmi elles, 46 000 ont bénéficié d'interventions humanitaires et d'urgence en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous, comme la purification de l'eau utilisée par les ménages, la distribution de trousses d'hygiène, le camionnage de l'eau et l'installation de latrines pour améliorer l'accès à des installations sanitaires adéquates. Par ailleurs, les partenaires de l'ONU en matière de nutrition ont continué de fournir des services à plus de 4 000 bénéficiaires dans 19 communes des provinces de Deraa et de Qouneïtra ; plus de 65 cas de malnutrition aiguë modérée et de malnutrition aiguë sévère ont été soignés grâce au programme de nutrition thérapeutique et complémentaire de l'ONU. Près de 3 000 enfants de moins de 5 ans ont reçu des services de prévention en matière de nutrition (micronutriments en poudre) et 4 000 autres ont bénéficié de services structurés et soutenus de protection et d'aide psychosociale. Dans l'ensemble, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités au cours de la période considérée et contrôlé 591 camions composant les 24 convois acheminés par sept entités de l'ONU en août, confirmant la nature humanitaire de chacun, et informé les autorités syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

Figure IV
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide en août 2017
(En milliers)



33. En août, le PAM a procédé à 22 opérations de parachutage à haute altitude, larguant des rations alimentaires au-dessus de la ville assiégée de Deïr el-Zor, destinées à 47 380 personnes, ainsi que du matériel fourni par d'autres acteurs humanitaires. Depuis que les opérations de parachutage ont commencé en avril 2016, l'ONU a effectué 309 opérations et acheminé plus de 6 030 tonnes d'aide alimentaire et de fournitures à des personnes dans le besoin dans la ville de Deïr el-Zor.

Tableau 4
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en août 2017

Date	*Lieu*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
17 août	Douma	75 000	35 000	Plurisectorielle
19 août	Talbissé et Tloul el-Homr	92 500	84 000	Plurisectorielle
26 août	Barzé el-Balad	40 000	20 000	Aliments et nutrition
27 août	Rastan	107 500	107 500	Plurisectorielle

34. Au cours de la période considérée, le PAM, l'UNICEF et leurs partenaires de réalisation ont mené la première série d'une campagne de vaccination contre la poliomyélite dans la province de Raqqa (du 12 au 18 août), visant 120 00 enfants de moins de 5 ans. Ils sont parvenus à vacciner 103 720 enfants, soit un taux de 86 %. Le 28 août, pendant la deuxième série de la campagne de vaccination dans la province de Deïr el-Zor, en tout 255 577 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés, soit 78 % du chiffre cible. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour la population et ses partenaires de réalisation ont aidé 10 400 personnes dans des lieux difficiles d'accès dans l'ensemble de la République arabe syrienne à obtenir des services relatifs à la santé procréative et à la violence sexiste.

35. À la fin de juillet, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a entamé le troisième volet d'un programme d'aide financière pour 2017, qui doit s'achever le 14 septembre. À

ce jour, quelque 400 000 réfugiés de Palestine ont déjà une assistance financière couvrant l'équivalent de deux mois d'aide. De plus, le 13 août, l'UNRWA a achevé le deuxième volet d'une distribution de vivres, et plus de 360 000 réfugiés de Palestine ont obtenu des colis alimentaires.

36. Tout au long du mois d'août, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui décrivaient l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué de fournir une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

37. Au total, 38 nouvelles demandes de visas ont été présentées par l'ONU au Gouvernement syrien en août; 18 ont été approuvées en août, 1 a été rejetée et 19 sont en cours d'examen. Parmi les 28 nouvelles demandes présentées précédemment (toutes en juillet), 25 ont été approuvées en août et 3 ont été rejetées. Sur les 60 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en août, 27 ont été approuvées et 33 sont en cours d'examen (presque toutes avaient été présentées à la fin du mois d'août). Par ailleurs, 16 autres demandes de renouvellement de visa qui avaient été présentées en juillet ont été également approuvées, aucune n'est en cours d'examen.

38. Au total, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités en République arabe syrienne. Deux autres s'emploient actuellement à obtenir leur enregistrement. Ces organisations continuent de se heurter à des obstacles et restrictions d'ordre administratif qui entravent leur capacité d'action, notamment en ce qui concerne la possibilité de procéder à des évaluations indépendantes de besoins. Les autorités syriennes ont néanmoins engagé un dialogue avec l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales pour rationaliser et simplifier les procédures opérationnelles et d'enregistrement de ces organisations. La République arabe syrienne a autorisé par ailleurs quelque 217 organisations non gouvernementales nationales à travailler en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires des Nations Unies (dont 17 agents de l'UNRWA), 65 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également perdu la vie.

40. Au total, 26 fonctionnaires de l'ONU – 1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 25 agents de l'UNRWA – sont actuellement détenus ou portés disparus.

III. Observations

41. Je me félicite de l'action constante et résolue menée pour réduire la violence au moyen d'accords de désescalade qui ont déjà porté leurs fruits et permis à toutes les parties au conflit de limiter les hostilités. J'engage toutes les autres parties à continuer de prendre toutes les mesures voulues pour réduire la violence dans l'ensemble du pays. Toutefois, il reste essentiel que, dans le même temps, les zones

de désescalade soient perçues comme ayant un caractère provisoire et une étape devant permettre la création de conditions propices aux négociations politiques associant toutes les parties voulues par la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. En outre, j'insiste fermement sur la nécessité impérative et urgente pour toutes les parties au conflit, notamment le Gouvernement syrien, de libérer les personnes détenues, enlevées ou portées disparues.

42. L'accès humanitaire aux zones où doivent être appliquées des mesures de désescalade et à de nombreux autres secteurs dans l'ensemble du pays, où les besoins sont considérables, reste largement en deçà de ce qu'il devrait être. La création de zones de désescalade et la réduction des hostilités devraient produire des résultats concrets en vue de favoriser la liberté de circulation et le libre accès de l'aide humanitaire de façon sûre et continue pour l'ONU et ses partenaires. L'assistance humanitaire à travers la frontière demeure critique et doit être facilitée et protégée, au vu de son importance vitale pour 2,8 millions d'habitants du nord et du sud de la République arabe syrienne.

43. En dépit des mesures positives prises pour réduire la violence dans certaines zones du pays, je demeure préoccupé par les dommages causés aux civils et aux infrastructures civiles dans le cadre des opérations menées contre l'EIIL dans les provinces de Raqqa, Deïr el-Zor et Hama. Les civils doivent être épargnés et protégés. Je réaffirme une fois encore que ceux qui mènent des opérations militaires en République arabe syrienne doivent le faire en conformité avec le droit international humanitaire. Les avancées militaires ne sauraient se faire au prix d'un nombre disproportionné de victimes civiles et de destructions d'infrastructures. L'obligation d'épargner les civils et les biens de caractère civil revient à ceux qui luttent contre l'EIIL. Les responsabilités au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme sont claires et doivent être respectées, quand bien même l'ennemi ne respecte pas les règles et commet de graves violations. La protection des civils et des infrastructures civiles est également indispensable pour trouver un moyen viable de parvenir au relèvement lorsque cessent les combats et qu'arrive le moment de la reconstruction.

44. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi tous les États Membres, toutes les parties au conflit, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

45. Il importe au plus haut point que l'aide humanitaire bénéficie d'un financement suffisant. La crise humanitaire en Syrie n'est financée qu'à hauteur de 42 %, soit bien en-deçà de nos attentes. Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie n'est financé qu'à hauteur de 36 %, soit 1,2 des 3,4 milliards de dollars demandés. Sans méconnaître la générosité qu'ils ont manifestée au fil des ans ni les contributions importantes qu'ils ont déjà faites, je demande aux États Membres de continuer de soutenir la République arabe syrienne et de répondre aux nombreux besoins de la région, et à ceux qui se sont engagés à verser des contributions, de le faire dès que possible.

46. À l'Assemblée générale, nous avons une occasion importante d'examiner l'évolution récente du conflit en République arabe syrienne et de réévaluer notre démarche face à la catastrophe humanitaire provoquée par sept années de guerre. Conscient qu'à terme, le processus politique est la seule voie susceptible d'offrir une solution durable au conflit syrien, mon Envoyé spécial pour la Syrie se prépare

également à lancer la huitième série de pourparlers intersyriens en octobre. Je suis encouragé par le fait que le Haut Comité des négociations, qui regroupe des représentants de l'opposition ainsi que des plateformes de l'opposition au Caire et à Moscou aient poursuivi des discussions de fond à Riyad les 21 et 22 août pour favoriser une plus grande unité de vue. J'ai également bon espoir que le Gouvernement syrien commencera à s'engager de manière importante dans les négociations sur l'avenir politique du pays.

47. Je demande encore une fois à la communauté internationale de promouvoir un environnement propice aux négociations facilitées par l'ONU en renforçant les arrangements de cessez-le-feu et de création de zones de désescalade et en prenant toutes les mesures pour améliorer l'accès humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, et pour veiller à la protection de tous les civils sur l'ensemble du territoire. Le peuple syrien a assez souffert et mérite qu'on lui accorde pleine attention, que de véritables mesures soient prises, que des idées naissent et que la volonté s'affiche, pour que prenne fin ce qui est devenu l'une des pires tragédies humanitaires de notre époque.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en août 2017

Province de Rif-Damas et de Damas

- Le 1er août, des frappes terrestres en série contre des immeubles résidentiels et un marché d'Aïn Tarma, contrôlé par l'opposition, auraient fait quatre morts, dont deux femmes et un garçon, et bon nombre de blessés, dont l'un a succombé à ses blessures le lendemain.
- Le 2 août, des frappes terrestres contre des zones résidentielles de Kfar Batna, tenue par l'opposition, auraient fait un mort et quatre blessés parmi les civils.
- Le 2 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles d'Aïn Tarma auraient fait deux morts, un homme et une femme, et plusieurs blessés parmi les civils.
- Le 3 août, une frappe terrestre contre une zone résidentielle d'Aïn Tarma aurait fait deux morts, une femme et une fille, qui avaient été déplacées de Jobar.
- Le 4 août, un civil déplacé d'Abbadé aurait été tué au cours de frappes aériennes contre Aïn Tarma.
- Le 5 août, plusieurs frappes terrestres contre un quartier résidentiel d'Aïn Tarma auraient fait 2 morts, 1 homme et 1 fille, et plus de 20 blessés parmi les civils, dont 5 enfants et 6 femmes.
- Le 7 août, des frappes terrestres contre une zone résidentielle de Mdeïré auraient entraîné le décès d'une fille et fait au moins deux blessés parmi les civils, dont une femme.
- Le 9 août, des accrochages entre les groupes d'opposition armés Légion Rahman et Armée de l'islam dans les secteurs de Saqba et de Hamouriyé auraient entraîné le décès d'un civil.
- Le 9 août, une série de frappes terrestres contre un secteur résidentiel de Kfar Batna auraient entraîné la mort d'un civil; d'autres frappes terrestres contre un secteur résidentiel de Kfar Batna auraient fait trois morts et plusieurs blessés parmi les civils et déclenché un incendie.
- Le 10 août des frappes terrestres contre un secteur résidentiel de Hamouriyé auraient fait deux morts, dont un enfant, et au moins sept blessés, dont une femme, parmi les civils.
- Le 17 août, des frappes terrestres contre un secteur résidentiel de Douma auraient fait un mort et un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 19 août, des frappes terrestres contre des secteurs résidentiels de Hamouriyé auraient entraîné la destruction partielle d'un immeuble, faisant trois morts, un couple et leur enfant, et au moins sept blessés parmi les civils, dont une femme et des enfants.
- Le 19 août, des frappes terrestres contre un secteur résidentiel de Zamalka auraient fait deux morts, dont une femme, parmi les civils.

- Le 28 août, des frappes terrestres contre des immeubles résidentiels et un marché d'Aïn Tarma auraient fait trois morts, un garçon de 5 ans et deux filles, et plusieurs blessés, parmi les civils.
- Le 29 août, des frappes terrestres contre un secteur résidentiel d'Aïn Tarma auraient fait deux morts et deux blessés parmi les civils.

Provinces de Deraa et Soueïda

- Le 2 août, un civil accusé de vol aurait été tué dans la ville de Tafas dans la province de Deraa par des combattants du Front sud, affiliés à l'Armée syrienne libre.
- Le 14 août, un civil aurait été tué lors d'accrochages armés qui ont éclaté près de Thaala (province de Soueïda).
- Le 21 août, l'explosion d'un engin improvisé sur la route Karak-Rakham, dans la partie est de la province de Deraa, aurait fait trois morts, dont un journaliste, son frère et le fils de ce dernier.

Province d'Alep

- Le 15 août, des frappes terrestres contre une zone résidentielle des quartiers d'Akramiyé et d'Azamiyé dans la ville d'Alep auraient fait quatre morts, dont une fille, et au moins neuf blessés parmi les civils.
- Le 6 août, deux femmes et un enfant auraient été tués au cours de frappes terrestres contre la localité de Marea, dans la partie nord de la province.

Province d'Edleb

- Le 12 août, des hommes armés non identifiés auraient fait intrusion dans le centre des Casques blancs de Sarmin et tué sept volontaires, qui étaient d'astreinte, d'une balle dans la tête tirée à bout portant; l'un d'entre deux portait des traces de coups et blessures.
- Le 22 août, un garçon de 3 ans aurait été tué par balle alors que lui et sa famille essayaient de se rendre en Turquie depuis Jisr-el-Choughour.
- Le 22 août, des membres de l'Organisation de libération du Levant ont exécuté deux civils accusés d'avoir tué un homme à Maarret el-Nouman et de lui avoir volé sa voiture en juillet. Une vidéo dans laquelle on voit les civils se faire tirer une balle dans la tête sur une place publique de Kfar Noubl a été diffusée.

Province de Hama

- Le 16 août, deux conjoints en voiture qui cherchaient à quitter Aqeïribat auraient été tués au cours d'une frappe aérienne dans le secteur de Wadi Houssaya, et des membres de leur famille auraient été blessés.
- Le 19 août, des frappes aériennes auraient entraîné le décès de quatre enfants sur un marché du village de Fakhr, situé à 8 kilomètres à l'est d'Aqeïribat.
- Le 22 août, des frappes aériennes auraient fait 12 morts, dont des femmes et des enfants, et 20 blessés parmi un groupe de déplacés dans le village de Roueïda, dans le sous-district d'Aqeïribat.
- Le 31 août, des frappes terrestres contre des zones résidentielles de la partie est de Salamiyé, tenue par les forces gouvernementales, auraient entraîné le décès d'un enfant de 12 ans et endommagé quelques habitations.

Province de Homs

- Le 10 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Talbissé, contrôlée par l'opposition, auraient entraîné le décès d'un garçon de 12 ans.
- Le 12 août, des frappes terrestres contre des zones résidentielles du village de Farhaniyé, contrôlé par l'opposition, auraient fait un mort et trois blessés parmi les civils, dont un enfant qui a perdu une jambe.
- Le 19 août, un garçon a été blessé lors de frappes aériennes contre des zones résidentielles de la ville de Kfar Laha et est décédé trois plus jours plus tard.
- Le 20 août des frappes terrestres contre des zones résidentielles de Talbissé auraient fait deux morts parmi les civils, dont une infirmière qui travaillait à l'hôpital de campagne.
- Le 21 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Houlé, contrôlée par l'opposition, auraient fait un mort et bon nombre de blessés parmi les civils.
- Dans la matinée du 22 août, des frappes aériennes successives contre des zones résidentielles de Taldou, contrôlée par l'opposition, auraient fait des dizaines de blessés parmi trois familles, dont sept femmes, deux filles et trois garçons.
- Le 24 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Houlé auraient fait quatre morts, dont un homme âgé et un garçon, parmi les civils.
- Le 26 août, de lourdes frappes terrestres contre des zones résidentielles de la localité de Ghanto auraient entraîné le décès d'un garçon et fait de lourds dégâts parmi des habitations.

Province de Deïr el-Zor

- Le 2 août, des frappes terrestres contre des zones résidentielles du quartier de Joura dans la ville de Deïr el-Zor auraient fait au moins un mort parmi les civils.
- Le 2 août, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité de Tibni, contrôlée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), dans la partie est de la province, auraient fait au moins 11 morts parmi les membres de deux familles, dont 2 femmes et 3 enfants, et au moins 13 blessés.
- Le 3 août, une campagne a été lancée par l'EIIL pour enrôler de force des civils de 20 à 30 ans dans les secteurs d'Albou Kamal et de Mayadin, dans la partie est de la province de Deïr el-Zor, afin de combattre tout opposant dans la province.
- Le 5 août, des frappes terrestres ont fait au moins cinq morts, dont trois enfants, et sept blessés parmi les civils dans le quartier de Joura. La coalition dirigée par les États-Unis d'Amérique a indiqué publiquement avoir mené une frappe près de Raqqa ce jour-là.
- Le 8 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Mayadin auraient entraîné le décès de deux enfants et fait huit blessés parmi les civils, dont au moins deux femmes.
- Le 11 août à midi, l'EIIL aurait exécuté par balle, dans la localité de Qoubar, deux hommes accusés d'exfiltrer des civils de la province.

- Le 21 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de la ville de Mayadin auraient fait cinq morts parmi les civils, dont une femme et trois enfants.
- Le 15 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles du village de Masrab auraient fait deux morts et huit blessés parmi les civils.
- Le 23 août, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la ville de Mayadin auraient fait six morts parmi les membres d'une même famille, dont deux femmes et deux enfants, et au moins six blessés.

Province de Raqqa

- Dans la matinée du 1er août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles d'Albou Saraya dans la ville de Raqqa, tenue par l'EIIL, auraient fait au moins 27 morts, dont 8 femmes et 12 enfants, et 28 blessés parmi les civils. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 24 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Le 3 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles du village de Maadan, contrôlé par l'EIIL, auraient fait 8 morts et 14 blessés parmi les civils.
- Le 4 août, des frappes aériennes contre un immeuble résidentiel du centre de la ville de Raqqa, contrôlée par l'EIIL, auraient fait au moins 16 morts parmi les civils, dont 3 femmes et 6 enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 11 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Dans la matinée du 8 août, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du quartier de Thakna dans la ville de Raqqa auraient fait 22 morts, dont 9 femmes et 11 enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 29 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Le 15 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de la ville de Raqqa auraient fait neuf morts parmi les civils, dont une femme et quatre enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 48 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Le 16 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles du quartier de Badou, contrôlé par l'EIIL, et près de la mosquée Nour auraient fait 14 morts, dont 2 femmes et 6 enfants, et au moins 34 blessés. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 48 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Dans la soirée du 17 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles du quartier de l'école Mouaaouïya, dans la ville de Raqqa, tenue par l'EIIL, auraient fait au moins 22 morts parmi les civils, dont 6 femmes et 9 enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 40 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Dans l'après-midi du 20 août, des frappes aériennes contre un immeuble résidentiel de trois étages du quartier de Badou dans la ville de Raqqa auraient fait au moins 27 morts, dont 7 enfants (3 filles) et au moins 7 blessés. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 54 frappes près de Raqqa ce jour-là.
- Dans l'après-midi du 21 août, des frappes aériennes contre des zones résidentielles du quartier de Badou dans la ville de Raqqa auraient fait au moins 21 morts, dont 6 femmes et 4 enfants, et au moins 11 enfants parmi les civils. Par ailleurs, des frappes aériennes contre un secteur résidentiel du

quartier de Soukhani auraient fait 32 morts parmi les civils, dont 11 femmes et 6 enfants. Trois familles entières figurent parmi les blessés. La coalition dirigée par les États-Unis a indiqué publiquement avoir mené 48 frappes près de Raqqa ce jour-là.

Province de Hassaké

- Le 11 août, un couple et leur fille auraient été tués par l'explosion d'un engin non éclaté dans le secteur de Rajm el-Salibi dans la partie sud de la province.
- Le 19 août, des frappes aériennes près d'une mosquée dans le village de Jazaa, tenu par l'EIIL, dans le secteur de Chaddadi, dans la partie sud de la province, auraient fait au moins 17 morts parmi les civils, dont 5 enfants. La coalition dirigée par les États-Unis a annoncé publiquement avoir mené une frappe près de Chaddadi ce jour-là.

17-16285 (F)